



Mairie de BARRAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Christophe ENGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : ENGRAND Christophe, Françoise LOHAT, CECON Marc, BLONDEEL Emmanuel, FRESCHI Bérengère, COURAULT Céline, Sébastien SIMIAND, VILLA Jean, SORRET Bruno, VALVERDE Audrey, REMY Noël, HUET Nathalie, CECON Jacky (arrivée 19h06), ROJON Elodie, Stéphanie BERTHOMÉ, VERDOJA Jordan

Excusés : Christelle FAIVRE-CHALON (procuration à Audrey Valverde), Frédéric MOLLOT (procuration à Marc cecon), ARCHAMBAULT Caroline (procuration à Bérengère Freschi)

Absent : /

Nombre de procurations : 3

Nombre de votes : 19

Date de convocation : vendredi 7 mars 2025

Françoise Lohat a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 16 janvier 2025

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2025.

AFFAIRES GENERALES

2025-5. Convention assistance juridique FESSLER

Rapporteur : Christophe Engrand

M. le Maire présente la convention avec la SCP Fessler Jorquera & associés pour le conseil et l'accompagnement de la commune face à l'ensemble des matières relevant du champ d'application des compétences de la collectivité (fonctionnement du conseil municipal, vie de la collectivité, relation avec les élus, fonction et agents publics, commande publique, construction, urbanisme, expropriation, occupation du domaine public, droit rural, police administrative, fiscalité locale, environnement et

hygiène). Cette convention, envoyée aux membres de cette assemblée, concerne l'année 2025, pour un coût de **3 360€ TTC (prix maintenu de 2024)**

Il sollicite l'autorisation de signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la SCP Fessler Jorquera & associés pour l'année 2025, et le charge de toutes les formalités afférentes à cette convention.

2025-6. Convention permanence avocat conseil Me MANGIONE

Rapporteur : Christophe Engrand

M. le Maire présente la convention avec Maître Mangione qui effectue les permanences de conseil juridique pour les habitants. Ces permanences ont lieu 1 fois/mois, sur rdv auprès de l'accueil de la mairie. La commune s'engage à verser à La SELARL BOYER BESSON MANGIONE 69.08 € HT soit 80 € TTC pour une heure de consultation, outre les frais de péage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec La SELARL BOYER BESSON MANGIONE jusqu'au 31 décembre 2030, et le charge de toutes les formalités afférentes à cette convention.

Arrivée Jacky Cecon à 19h06

2025-7. CCLG Convention de coopération intercommunale du réseau de lecture publique

Rapporteur : M. Noel Remy

M. Remy présente la convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique adoptée par le conseil communautaire du 25 novembre 2024, dont les élus ont été destinataires. Elle s'inscrit dans la suite de la précédente signée en 2021.

Cette convention a pour objet de définir l'organisation et le fonctionnement du réseau de lecture publique de telle sorte qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver des informations pratiques nécessaires à l'exercice de ses activités. La convention est prévue pour une durée de 3 ans, elle pourra faire l'objet d'une reconduction ou de modifications.

Faire partie de ce réseau permet aux communes de solliciter en complément des aides en fonctionnement et investissement auprès du département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique et charge M. le Maire de toutes les formalités afférentes à ladite convention

2025-8. Convention participation aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Crolles

Rapporteur : Christophe ENGRAND

M. ENGRAND expose que le CMS de Crolles est chargé des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé, auprès de l'ensemble des enfants scolarisés, ainsi que des situations

d'urgence médicale. Une convention avec la ville de Crolles est en place depuis 2015. Le mode de calcul de la répartition des frais entre les communes membres est le suivant : 0.74€/élève scolarisé sur la commune (0.73€ en 2024)

Il convient d'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention pour une participation financière à hauteur de 0.74€ par élève du 1^{er} degré scolarisé sur la commune de Barraux, soit 152.44 € (effectifs septembre 2023, 206 élèves).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du CMS de Crolles à compter de l'année 2025, et le charge d'effectuer toutes les démarches afférentes à cette affaire.

2025-9. Renaturation place de Lanhouarneau : demande de subvention LEADER

Rapporteur : Christophe ENGRAND

M. le Maire rappelle aux élus le projet de renaturation de la place de Lanhouarneau approuvé en 2023, pour lequel plusieurs dossiers de subventions ont été déposés. Seul le département de l'Isère a répondu favorablement au titre de la dotation territoriale. Une demande de subvention « 1 arbre, 1 habitant » est en cours d'instruction. Le dossier a été rejeté par l'Etat (Fond vert) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il reste une possibilité de financement complémentaire grâce au programme européen LEADER.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions afférentes, selon le plan de financement prévisionnel ci-après.

Plan de financement prévisionnel :

Coût estimatif global de l'opération : 344 000 € HT

Financements	
Département de l'Isère	51 600 €
Dispositif 1 arbre 1 habitant	10 000 €
LEADER	50 000 €
Autofinancement	232 400 €
Total	344 000 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité : :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention LEADER et les autres demandes de cofinancement
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à la mise en oeuvre du projet
- D'accepter de prendre à sa charge une part d'autofinancement plus importante dans le cas où les subventions obtenues seraient inférieures aux montants sollicités, ou/et dans le cas où les dépenses seraient plus importantes que prévues

AFFAIRES SCOLAIRES

2025-10. Modification du règlement périscolaire et extrascolaire à la suite d'un contrôle de la CAF

Rapporteur : M. Christophe Engrand

M. le Maire explique à l'assemblée que l'espace jeune a été contrôlé par la CAF Isère suite à des retards et problèmes de déclarations. Un rapport va être envoyé sous 2 mois. Il ressort déjà que dans le règlement périscolaire et extrascolaire manque la référence à charte de laïcité de la CAF. Il convient également de remplacer par CDAP (consultation du dossier allocataire par les partenaires) l'ancien nom Cafpro (consultation des quotients familiaux).

Par ailleurs la commission scolaire propose de supprimer l'étude surveillée du mardi qui sollicite un agent pour très peu d'enfants (4 maxi) alors que les effectifs à la garderie sont très conséquents. Cet agent pourra ainsi basculer sur la garderie pour une meilleure qualité d'encadrement des enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification du règlement du service périscolaire et extrascolaire.

FINANCES

2025-11. CFU (Compte financier unique) 2024

Rapporteur : M. Christophe Engrand

M. le Maire rappelle au conseil municipal le choix de basculer à partir de l'année 2024. Il s'agit de la nouvelle présentation des comptes locaux, document unique, fusion du compte administratif (établi par la commune) et du compte de gestion (établi par le SGC du Touvet). C'est une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence, la lisibilité de l'information financière des collectivités. Il simplifie le processus administratif entre l'ordonnateur (maire) et le comptable (SGC du Touvet), sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Les résultats pour l'exercice 2024 se présentent ainsi qu'il suit au niveau du chapitre :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé
Fonctionnement - Dépense	2 737 200.00 €	2 491 542.13 €
011 - Charges à caractère général	845 900.00 €	776 283.70 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 211 200.00 €	1 191 506.70 €
014 - Atténuations de produits	85 300.00 €	85 254.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	170 000.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	44 796.62 €
65 - Autres charges de gestion courante	229 200.00 €	212 407.86 €
66 - Charges financières	119 950.00 €	105 751.56 €

67 - Charges spécifiques	75 650.00 €	75 541.69 €
Fonctionnement - Recette	2 737 200.00 €	2 798 541.83 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	9 915.83 €	0.00 €
013 - Atténuations de charges	41 000.00 €	50 796.30 €
016 - APA	15 000.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	22 664.86 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	478 689.17 €	499 662.83 €
73 - Impôts et taxes	950 345.00 €	940 602.55 €
731 - Fiscalité locale	900 000.00 €	900 114.00 €
74 - Dotations et participations	189 700.00 €	208 139.38 €
75 - Autres produits de gestion courante	150 550.00 €	151 129.31 €
76 - Produits financiers	0.00 €	6.36 €
77 - Produits spécifiques	2 000.00 €	25 426.24 €
Investissement - Dépense	1 379 202.61 €	599 348.55 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	172 560.64 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 066.97 €	22 664.86 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	1 066.97 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	153 500.00 €	152 919.93 €
21 - Immobilisations corporelles	508 775.00 €	323 630.39 €
23 - Immobilisations en cours	543 300.00 €	99 066.40 €
Investissement - Recette	1 644 263.25 €	684 707.20 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	170 000.00 €	0.00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	450 000.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 066.97 €	44 796.62 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	1 066.97 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	746 121.28 €	481 357.14 €
13 - Subventions d'investissement	277 075.00 €	157 486.47 €

RESULTAT D'EXECUTION				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
	2023		2024	AU 31/12/2024
INVESTISSEMENT	-172 560.64		85 358.65	-87 201.99
FONCTIONNEMENT	274 976.47	265 060.64	306 999.70	316 915.53

Hors la présence de M. Christophe Engrand, Maire de Barraux, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne acte de la présentation du CFU 2024
- Approuve le compte financier unique (CFU) 2024 du budget de la commune de Barraux, et arrête les comptes tels que présentés ci-dessus.
- Autorise le maire à signer le CFU 2024 et tous les documents afférents à ce document, en vue de la transmission au juge des comptes.

2025-12. Affectation du résultat

Rapporteur : M. Christophe Engrand

M. le Maire propose d'affecter le résultat 2024 ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT (1068)

001 - Déficit investissement	-87 201.99 €
1068 (recette d'investissement)	250 000.00 €
002 - Report à nouveau (recette de fonctionnement)	66 915.53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat tel que présenté ci-dessus.

2025-13. Budget primitif 2025

Rapporteur : M. Christophe Engrand

M. le Maire propose de voter au niveau du chapitre le budget primitif 2025 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement - Dépense	2 693 210.53 €
011 - Charges à caractère général	865 100 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 237 300 €
014 - Atténuations de produits	85 500 €

023 - Virement à la section d'investissement	180 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	229 300 €
66 - Charges financières	86 010.53 €
67 - Charges spécifiques	10 000 €
<i>Fonctionnement - Recette</i>	<i>2 693 210.53 €</i>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	66 915.53 €
013 - Atténuations de charges	51 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	448 600 €
73 - Impôts et taxes	939 345 €
731 - Fiscalité locale	899 000 €
74 - Dotations et participations	203 350 €
75 - Autres produits de gestion courante	85 000 €
77 - Produits spécifiques	2 000 €
<i>Investissement - Dépense</i>	<i>1 007 120.00 €</i>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	87 201.99 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	156 500 €
21 - Immobilisations corporelles	242 792.75 €
23 - Immobilisations en cours	520 625.35 €
<i>Investissement - Recette</i>	<i>1 007 120.00 €</i>
021 - Virement de la section de fonctionnement	180 000 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	242 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	446 000 €
13 - Subventions d'investissement	139 120 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, et 4 abstentions (Emmanuel Blondeel, Stéphanie Berthomé, Céline Courault, Bruno Sorret) adopte le budget primitif 2025 au niveau du chapitre

tel que présenté ci-dessus.

2025-14. Vote des taux d'imposition

Rapporteur : M. Christophe Engrand

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition des impôts locaux pour 2025, et propose de les maintenir.

	Taux 2024	Proposition Taux 2025
TFPB <i>(Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)</i>	37.44 %	37.44 %
TPBNB <i>(Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)</i>	63.54 %	63.54 %
TH <i>(Taxe d'habitation)</i>	8.69 %	8.69 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter la proposition ci-dessus.

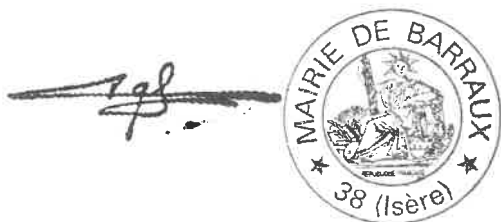
DIVERS ET COMMUNICATION

Fermeture de classe en élémentaire à la rentrée prochaine : Le maire a fait un courrier pour émettre un avis défavorable à la fermeture de la 6^{ème} classe.

Boulangerie du centre bourg : un repreneur serait en train de racheter le fonds de commerce.

La séance est levée à 20h41

Le Maire,
M. Christophe ENGRAND



La secrétaire,
Mme Françoise Lohat